

Année scolaire 2025-2026

Informations 1-2H



Plan de scolarité 2025-2026

Rentrée scolaire : le jeudi matin 21 août 2025 Clôture de l'année : le vendredi soir 26 juin 2026

Vacances et congés annuels

Automne : du mercredi midi 15 octobre 2025

au lundi matin 27 octobre 2025

Immaculée Conception : le lundi 8 décembre 2025

Noël : du vendredi soir 19 décembre 2025

au lundi matin 5 janvier 2026

Carnaval : du vendredi soir 13 février 2026

au lundi matin 23 février 2026

St-Joseph : du mercredi midi 18 mars 2026

au lundi matin 23 mars 2026

Pâques : du jeudi soir 2 avril 2026

au lundi matin 13 avril 2026

Ascension : du mercredi midi 13 mai 2026

au lundi matin 18 mai 2026

Pentecôte : le lundi 25 mai 2026

Fête-Dieu : le jeudi 4 juin 2026

Rentrée scolaire 2025

L'ouverture des classes aura lieu le jeudi 21 août 2025 à 8h25 pour tous les élèves.

Horaires

Matin (1H et 2H): 08h25 – 11h45 Après-midi (1H et 2H): 13h15 – 15h50

Les 1H-2H ont congé la journée du mercredi et le vendredi matin. Les 1H ont aussi congé le mardi matin.

Rencontres de parents

Une réunion de parents <u>obligatoire</u> aura lieu **le lundi 15 septembre 2025 à 18h45** à l'école de Trient. Des informations complémentaires vous parviendront en début d'année scolaire.

Contacts

Direction d'école : Mathieu Carruzzo – 027 563 05 20 – dirp.arpille@edu.vs.ch

Secrétariat: Marie-Laure Guex – 027 563 05 20 – dirp.arpille@edu.vs.ch

Médiation : Elodie Lugon – 079 401 80 71 – <u>elodie.lugon2@edu.vs.ch</u>

Valérie Maytain – 079 302 30 70 – <u>valerie.maytain@edu.vs.ch</u>

Comm. scolaire Finhaut: Caroline Huguenin

079 923 60 48, caroline.huguenin@finhaut.ch

Comm. scolaire Trient: Valentin Rebelle – 079 840 70 02, valentin.rebelle@trient.ch

Enseignantes: Solenne Pittet (titulaire 1-2H, lundi, mardi, vendredi)

079 759 64 44 - solenne.pittet@edu.vs.ch

Clotilde Milleville (enseignante 1-2H, jeudi) 076 404 61 67 - clotilde.milleville@edu.vs.ch

Photographe scolaire

La visite du photographe est prévue en début d'année. Il sera dans l'école **le mardi 2 septembre 2025**. Il réalisera des portraits individuels et des photos de classe. Chacun est libre d'acheter ou non les clichés produits.

Goûter pour les récréations

Il n'est pas obligatoire de prévoir un goûter pour la récréation. Toutefois, si nécessaire, nous vous remercions de proposer à votre enfant une collation saine (fruits, pain, galettes, etc...) et d'éviter les produits trop sucrés. Le Canton de Genève (https://bit.ly/CantGEgouters) et Senso5 (https://bit.ly/senso5gouters) proposent des pistes.

Equipement activités physiques

Votre enfant viendra en classe en tenue de circonstance suivant les saisons. Pour l'hiver, merci de prévoir une combinaison et des accessoires chauds (bonnet, gants, écharpe, bottes de neige). Pour les sorties, des lunettes de soleil de qualité sont importantes à toutes les saisons (réverbération). Nous avons l'habitude de pratiquer une bonne partie des activités sportives en extérieur.

Matériel

- Un sac d'école suffisamment grand pour y mettre un cahier format A4
- Une trousse vide pour le matériel d'écriture (fourni par l'école)
- Une paire de pantoufles fermées à l'arrière
- Un tablier de peinture avec manches ou ancienne chemise
- Dans un sac : Vêtements de rechange (sous-vêtement, haut et bas) en cas d'intempérie ou « d'accident pipi »
- Une petite couverture douce (méditation)
- Un doudou qui reste à l'école (facultatif)

Merci de marquer toutes ces affaires avec le prénom de votre enfant.

Les enfants recevront un triangle jaune, gage de sécurité sur le chemin de l'école. Il sera distribué par le policier durant le 1^{er} semestre.

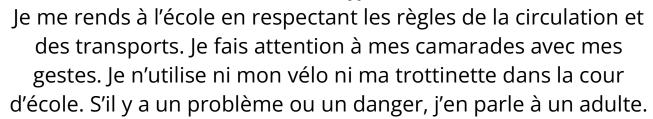
Règlement des enfants

RESPECT

Je me respecte. Je respecte les autres, mon école et l'environnement. Je suis poli et je soigne ma façon de parler. Je prends soin de mon matériel et de celui de l'école.

SÉCURITÉ

avec Bodyfun





RESPONSABILITÉ

avec Mathifun et Funégo

Je suis ordré et organisé avec mes affaires. Je fais mes devoirs et j'étudie mes leçons. Je m'investis dans mon travail. Je demande le soutien d'un adulte en cas de besoins ou de questions.



avec Funégo et Multifun

Je produis les efforts nécessaires pour être content de mon travail. Je participe en classe. Je collabore avec mes camarades et mon enseignant·e. J'ai le droit de faire des erreurs et je les utilise pour apprendre.







La règle de Mélofun



Je chuchote dans les corridors et je me tais quand j'entre en classe. J'évite aussi de faire du bruit inutile lors des déplacements.

La règle de Funégo et de Multifun

Je porte des tenues appropriées au contexte de l'école. J'évite les vêtements trop courts, les chaussures à roulettes, les bijoux fantaisie ou le maquillage. Dans l'école, j'enlève la casquette, le bonnet, le capuchon, les lunettes de soleil. Je ne mange ni chewing-gum, ni bonbons.



La règle de Bodyfun

A l'école, en sortie scolaire, dans le bus ou sur le chemin de l'école, je ne prends ni téléphone, ni lecteur de musique, ni console de jeux, ni montre connectée. Si j'ai besoin d'un téléphone ou d'une montre connectée, mes parents en discutent avec l'enseignant·e. Dans tous les cas, ces appareils sont éteints et/ou déconnectés. Il est aussi interdit d'emporter à l'école des couteaux, des armes (y compris factices), des puffs, des cigarettes, de l'alcool ou tout autre objet qui pourrait s'avérer dangereux ou nocif.



Si tu ne respectes pas le règlement, tu peux être sanctionné!

Rôle des parents

Les relations parents/enseignants constituent un élément important au bon fonctionnement d'une classe. Les enseignants et les parents doivent se contacter **chaque fois que la situation de l'enfant l'exige**.

De plus, nous vous prions de:

- rappeler certaines règles indispensables à vos enfants : respect, ponctualité, hygiène, tenue vestimentaire, politesse, tolérance;
- favoriser au mieux le travail scolaire et le comportement de votre enfant (sommeil, stimulation, loisirs, alimentation);
- maintenir un climat de confiance et de collaboration avec l'école ;
- vous informer, soutenir et appliquer les conseils des professionnels de la santé (logopédiste, etc.), vous engager à suivre les exercices à réaliser à la maison.

Durant l'année scolaire plusieurs rencontres sont organisées par les enseignants. Les parents sont tenus d'y participer.

Sécurité

Afin de permettre à l'école d'assurer au mieux la sécurité des élèves, les parents sont priés de:

- ne pas envoyer trop tôt leur enfant à l'école ;
- laisser les animaux à l'extérieur du périmètre scolaire ;
- ne pas pénétrer dans le périmètre scolaire ;
- ne pas entrer dans le centre scolaire sans avoir préalablement pris rendezvous avec un enseignant, la direction ou la commission scolaire;
- déposer et attendre les enfants à l'extérieur du périmètre scolaire

Procédure en cas d'absence imprévue

Toute absence pour cause de maladie ou autre doit impérativement être communiquée avant le début des cours à l'enseignante, via Klapp.

Nous vous remercions de ne pas envoyer un enfant malade à l'école.

Absences et congés

La fréquentation de tous les cours prévus à l'horaire est obligatoire. Toutefois, en plus de deux jours « joker » par année, des congés peuvent être accordés pour des <u>motifs</u> valables (voir tableau récapitulatif ci-dessous). La demande doit être effectuée <u>au moins 10 jours avant (1 mois pour les jours « joker »). La décision est prise :</u>

par l'enseignant·e: jusqu'à 1 demi-journée,

par la Direction : jusqu'à 9 demi-journées de classe effective,

par l'Inspectrice : dès 10 demi-journées de classe,

par le Département : au-delà d'une année scolaire.

Motifs valables		Pièces justificatives
Jours joker (maximum 2 jours)	Loisirs, développement personnel, familiaux, religieux, etc.	Non requises
Convocation officielle	Tribunal, examen au conservatoire, mesures SAF, consulat, carte d'identité, etc.	Convocation
Professionnel des représentants légaux	Vacances imposées, etc.	Attestation de l'employeur
Santé	Hospitalisation, problèmes de santé de l'enfant ou d'un proche, rendez-vous médical de l'élève, décès, etc.	Convocation, certificat médical

Annonces par KLAPP

- Maladies
- Demandes inférieures à une demi-journée (voir motifs valables ci-dessus).
- Rendez-vous santé (médecin, dentiste...) (max 1/2 jour)
- Traitées par le titulaire.

Annonces par formulaire en ligne

- Demandes supérieures à une demi-journée (voir motifs valables ci-dessus).
- Pièces justificatives requises.
- · Jours Joker (précisions sur www.ecoles-arpille.ch)
- · Traitées par la direction.

Toute absence non justifiée est passible d'une amende (article 11 du Règlement concernant les congés et les mesures disciplinaires applicables dans les limites de la scolarité obligatoire).

Santé scolaire



Infirmières scolaires

Rachel Deller (Salvan, Trient et Finhaut)

Rachel.deller@psvalais.ch

027 566 71 75

Natacha Juvien (Bovernier et Martigny-Combe) natacha.juvien@psvalais.ch 027 566 71 75

Mission et prestations de la santé scolaire



A travers une approche communautaire de la santé, les médecins et infirmières scolaires assurent, la prévention, la protection et la promotion de tous les élèves en âge de scolarité obligatoire des écoles publiques et privées.

Pour plus de détails sur les présentations : santescolaire-vs.ch

Des poux?

Pas de panique! On les cherche et on les traite **seulement** si on les voit.

Vous avez trouvé des poux ? Merci d'en informer l'enseignant de votre enfant. Contrôler TOUS les membres de votre famille et traiter ceux qui ont des poux.

Toutes les informations nécessaires pour traiter et éliminer des poux se trouvent sur l'infographie : http://bit.ly/retourdespoux

Transports scolaires

Toutes les informations concernant les transports scolaires sont distribuées dans un fascicule séparé. Ce dernier contient les horaires, les contacts des chauffeurs et le règlement à respecter. Les horaires évoluent chaque année en fonction du nombre d'élèves et des possibilités de transport.

En cas d'absence pour cause de maladie ou autre, les parents informent les conducteurs via l'application KLAPP (en annonçant une NOUVELLE ABSENCE, les enseignantes, le personnel des transports et le personnel des repas à Trient sont informés).

Bibliothèque

Les enfants de 1-2H se rendent à la bibliothèque une fois par mois, le jeudi. Merci de veiller à ce qu'ils n'oublient pas leurs livres.

Entrée en 1H

Pour une entrée harmonieuse en 1H, voici quelques pistes pour aider votre enfant :

- vivre des expériences avec d'autres enfants ;
- entendre parler positivement de l'école ;
- s'entraîner à s'habiller, aller aux toilettes, se moucher;
- dormir suffisamment (minimum 9-10 heures par nuit).
- aider et encourager votre enfant à se séparer des habitudes de succion (lolette, biberon, pouce...)



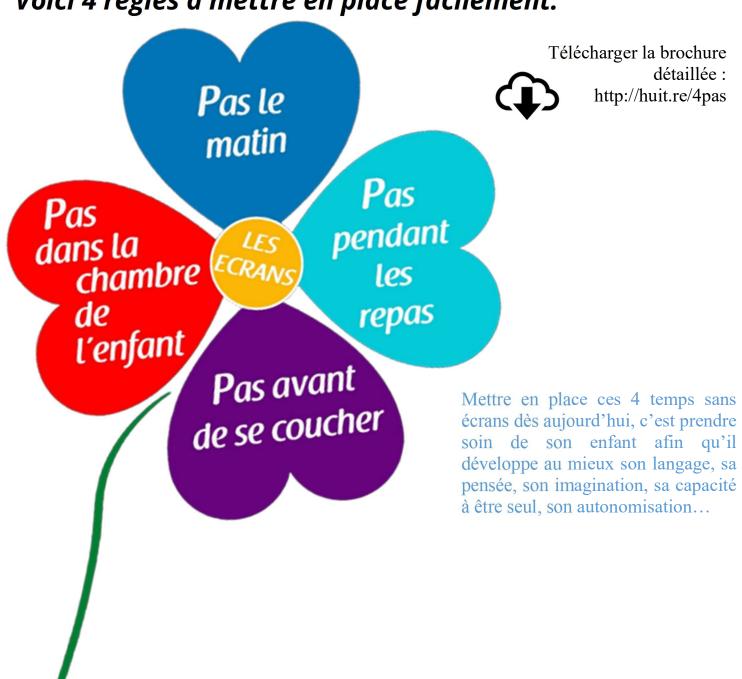


Prévention aux écrans

A propos des écrans domestiques, « [...] la littérature scientifique est claire, cohérente et indiscutable : plus les élèves regardent la télévision, plus ils jouent aux jeux vidéo, plus ils utilisent leur smartphone, plus ils sont actifs sur les réseaux sociaux et plus leurs notes s'effondrent. »

Michel Desmurget dans « La Fabrique du Crétin Digital »

Voici 4 règles à mettre en place facilement.



Référence: www.sabineduflo.fr

Charte numérique



La Charte numérique des élèves des écoles de l'Arpille se trouve sur le site : https://bit.ly/charte-arpille. Un document sera à signer à la rentrée à ce sujet.

Utilisation des vélos et trottinettes à l'école

Dès leur arrivée, les enfants parquent leur vélo, trottinette ou tout autre engin roulant à l'endroit prévu à cet effet. La circulation dans le périmètre scolaire est interdite.

Relation famille-école

Les enseignantes sont disponibles et à votre écoute en cas de soucis ou pour tout renseignement utile concernant le programme ou l'organisation de l'école 1-2H.

Nous nous réjouissons d'accueillir vos enfants dans notre école et souhaitons vivement qu'ils passent une belle scolarité à Trient et Finhaut.

La Direction / La Commission scolaire